

En 1768, le conseil exécutif de la province rendit une ordonnance à ce sujet et nomma un surintendant pour chacune des trois villes. Cette ordonnance fut amendée en 1790. Le premier surintendant à Québec fut John Franks. En 1799 un nommé Robert Naddau remplissait cette charge, et en 1830 je trouve le nom de John Grant comme surintendant.

Ce n'est que le 23 mars 1839 qu'une ordonnance du Conseil spécial érigea la Société du Feu de Québec. Les lettres patentes constituant cette société portent la date du 13 avril suivant. En furent nommés membres : MM. Jeremiah Leaycraft, président, William Phillips, Charles Panet, Daniel McCallum, Pierre Pelletier, Laughlin Mc Pherson, Henry Pemberton, Joseph Morin, Ebenezer Baird, John McLeod, Pierre Boisseau, Robert Cairns et Frederick Hacker, tous habitants et propriétaires de Québec.

Une société semblable avait été créée à Montréal, le 25 mars de la même année. L'honorable George Moffet en fut le premier président.

L'ordonnance du Conseil spécial, 2 Vict. chap. 30 amendait les deux actes précédemment nommés, relativement à la nomination d'un surintendant pour empêcher les accidents par le feu dans la ville et les faubourgs de Québec. Elle décrétait que les émoluments, honoraires etc, de cet officier seraient dorénavant versés à la nouvelle société, qui serait formée de treize habitants de la ville, propriétaires ayant un revenu annuel d'au moins £25, avec un président et un secrétaire-trésorier qui serait nommé par la majorité des membres.

La société du feu devait faire des règlements sujets à l'approbation des juges de la cour du banc de la Reine. Elle avait le droit d'imposer des amendes pour contravention à ses règlements. On lui donnait le pouvoir de diviser la ville en quartiers ; chaque quartier devait avoir une pompe à